

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h : 164 communes ont déjà approuvé la proposition d'ORES

Gosselies – 27 octobre 2022

Les villes et communes wallonnes ont massivement adopté la mesure de sobriété énergétique envisagée par ORES. Les premières extinctions de l'éclairage public communal auront lieu durant la nuit de lundi à mardi.

En réaction à la crise actuelle qui est à la fois énergétique, économique et environnementale, ORES a proposé en septembre dernier à chacune de ses communes associées d'éteindre l'éclairage public communal du 1^{er} novembre au 31 mars, entre minuit et 5h du matin. Double objectif poursuivi : participer à l'effort collectif de réduction de la consommation et diminuer l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité sur les budgets communaux.

Une proposition accueillie très positivement

ORES gère et exploite le parc d'éclairage public communal de 197 communes en Wallonie. 164 d'entre elles ont à ce jour accepté la proposition de couper l'éclairage des rues pendant une partie de la nuit, et ce dès l'automne. D'autres ont également marqué leur intérêt pour l'initiative, mais doivent encore formaliser leur décision.

Des requêtes spécifiques parfois formulées localement

Il est à noter que certaines communes ont adopté la démarche, tout en demandant à ORES le maintien de l'éclairage dans certaines zones particulièrement fréquentées la nuit ou accidentogènes. C'est par exemple le cas de Louvain-la-Neuve, dont le centre-ville est réputé pour sa vie nocturne intense. Pour répondre positivement à ces requêtes des autorités locales visant à maintenir l'éclairage dans des périmètres bien définis, ORES procédera dans les prochaines semaines à quelque 2.000 interventions techniques sur ses cabines électriques.

Premières extinctions la nuit du 1^{er} novembre

La moitié des extinctions demandées sera néanmoins effective dès la nuit du 1^{er} novembre. Les autres seront programmées le 1^{er} décembre, le temps de mener les travaux nécessaires sur le réseau pour maintenir certaines zones éclairées, mais aussi d'organiser les coupures en collaboration avec les gestionnaires de réseau limitrophes (la zone d'influence des postes de transformation et le maillage des réseaux électriques s'étendant le plus souvent sur le territoire de plusieurs communes, voire Régions).

Une réduction de consommation importante pour les communes participantes

Par cette action proposée et mise en place par ORES, les communes participantes verront leur temps d'éclairage nocturne diminuer de 37% durant quatre ou cinq mois, ce qui se traduira par une réduction globale de la consommation de l'ordre de 23.300 MWh et par une économie financière totale évaluée à près de 12 millions d'euros*.

ORES envisage avec ses communes des mesures pérennes

Cette opération hivernale n'est pas la première étape dans le trajet de diminution de la consommation d'énergie consacrée à l'éclairage public communal. En 2019, ORES a en effet entamé un plan de conversion au LED des 460.000 points lumineux dont elle assure l'entretien et l'exploitation, qui entrainera à terme une diminution de 70% de la consommation d'électricité dédiée.

Dans le futur, ORES souhaite poursuivre avec ses communes associées une réflexion sur le besoin d'éclairer là où il le faut, comme il faut, quand il le faut et au meilleur coût. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà évoquées : adapter les régimes horaires classiques et/ou maintenir dans le temps les mesures de sobriété actuelles, identifier les éventuels excès d'éclairage pour mieux protéger la biodiversité (la faune mais aussi la flore peuvent être perturbées par les nuisances lumineuses), ou encore analyser les perspectives offertes par les nouvelles technologies de télégestion en termes de suivi des consommations et de gradation de la lumière selon les plages horaires et le calendrier.

* estimation élaborée sur la base du prix actuel de l'électricité sur le marché et sans tenir compte des spécificités des contrats des communes auprès de leur fournisseur.

* * *

ORES

« Faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Telle est la mission et le leitmotiv d'ORES. Garantir au quotidien l'alimentation en électricité, en gaz naturel et en éclairage public pour plus de 2,7 millions de Wallonnes et de Wallons, voilà ce qui fait la fierté de nos 2.400 collaborateurs. Ceux-ci assurent la gestion et l'exploitation des réseaux de distribution et d'éclairage public communal pour 200 Villes et Communes de Wallonie. Ces réseaux couvrent au total plus de 51.000 km en électricité et près de 10.000 km en gaz naturel. En tant qu'entreprise de service public de proximité, ORES a en charge les raccordements, les travaux liés à l'entretien, au développement et au dépannage de ces réseaux, ainsi que la pose des compteurs et les relevés d'index de consommation. L'entreprise mène aussi de nombreuses missions de service public à caractère social, au bénéfice des populations précarisées. Au cours des six dernières années, ORES a investi plus de 1,5 milliard € dans la rénovation et le développement des réseaux de distribution, ce qui fait d'elle un acteur majeur de l'économie wallonne.



Plus d'informations sur www.ores.be



Contacts presse

Porte-parole : Annabel Vanbéver – 0479/490110